

## COMPTE COMMUNAL 2024

**Rapport tel que prévu par l'article L1122-23  
du Code de la démocratie locale**



**Xavier Dubois**, Bourgmestre, en charge des Finances

# 1 ■ Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune en 2024.

Le compte analysé permet ainsi de donner une image claire et précise de l'état des finances communales à l'aube de la nouvelle mandature.

## 2 ■ Compte budgétaire

### 1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un boni de 883.467,86 €, en amélioration de 24.091,37 € par rapport à 2023. Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.417.638,89 €. Tenant compte des prélèvements réalisés pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire à hauteur de 611.771,29 €, le boni cumulé s'élève à 1.689.335,46 €, en amélioration de 421.653,67 € par rapport à 2023. Ce résultat intègre le maintien des provisions constituées à hauteur de 2.000.000 €.

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Recettes ordinaires exercice propre | 10.784.670,41 €       |
| Dépenses ordinaires exercice propre | 9.901.202,55 €        |
| <b>BONI exercice propre</b>         | <b>883.467,86 €</b>   |
| Recettes globalisées ordinaires     | 12.304.700,21 €       |
| Dépenses globalisées ordinaires     | 10.003.593,46 €       |
| Boni avant prélèvements             | 2.301.106,75 €        |
| Prélèvements                        | -611.771,29 €         |
| <b>BONI général</b>                 | <b>1.689.335,46 €</b> |



#### a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires, hors prélèvement et hors provision, **s'élève à 9.901.202,55 €, en augmentation de 763.996,20 € par rapport à 2023. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2024 atteint 94,08 % contre 93,21 % en 2023.**

|                | Compte 2024         | Compte 24 / Budget 24 | Compte 24 / Compte 23 |
|----------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Personnel      | 4.502.519,95        | 95,57                 | 362.889,38            |
| Fonctionnement | 2.119.987,35        | 84,30                 | 160.377,12            |
| Transfert      | 2.658.639,23        | 99,15                 | 218.873,94            |
| Dette          | 620.056,02          | 100,54                | 21.855,76             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9.901.202,55</b> | <b>94,08</b>          | <b>763.996,20</b>     |

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit se traduisant par un faible taux d'exécution de cette catégorie de crédits (84,30 %). Le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation de 160.377,12 € par rapport à 2023 en lien essentiellement avec les impacts de l'inflation observée en 2024, touchant notamment les dépenses énergétiques ayant des impacts directs et indirects sur l'évolution de nos dépenses. Les dépenses de fonctionnement ont également intégré en 2024 des dépenses spécifiques et conjoncturelles dans le cadre de l'organisation des élections (20.824,55 €) mais également de la gestion des inondations (66.816,71 €).

L'augmentation constatée au niveau des dépenses de personnel entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la prise en compte d'une nouvelle indexation automatique des salaires du personnel et des pensions des mandataires en 2024, s'ajoutant au plein effet des 2 indexations intégrées en 2023. Les dépenses 2023 ont également intégré les montants relatifs à la prise en charge du traitement de l'éducatrice spécialisée responsable de l'accueil extrascolaire, du chargé de projets inondations et du coordinateur habitat permanent.

L'augmentation des dépenses de transfert concerne essentiellement la dotation au CPAS (+49.235,29 €), à la Zone de police (+137.365,25 €), à la Zone de secours (+2.844,82 €) et la prise en charge de l'octroi d'écochèques au personnel (13.550,02 €).



Enfin, les dépenses de charges de la dette sont stabilisées à un niveau particulièrement bas, ne représentant plus que 6,26 % des dépenses totales contre 6,55 % en 2023. Cette situation est la conséquence directe de la réduction de l'endettement communal depuis 2019 et de l'intégration de l'impact des opérations de gestion active de la dette réalisées en 2021 et 2022.

#### b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires, hors prélèvement, **s'élève à 10.784.670,41 €, en diminution de 526.653 € par rapport à 2023. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2024 atteint 100,65 %.**

|              | Compte 2024          | Compte 24 / Budget 24 | Compte 24 / Compte 23 |
|--------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Prestation   | 322.102,83           | 112,70                | 19.610,37             |
| Transfert    | 10.218.717,94        | 100,41                | -597.229,62           |
| Dette        | 243.849,64           | 96,65                 | 50.965,95             |
| <b>TOTAL</b> | <b>10.784.670,41</b> | <b>100,65</b>         | <b>-526.653,30</b>    |

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

|              | Compte 2023         | Budget 2024         | Compte 2024         |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| PRI          | 2.362.631,36        | 2.308.442,55        | 2.475.688,12        |
| IPP          | 5.262.985,17        | 4.563.065,04        | 4.493.072,06        |
| Auto         | 113.409,44          | 122.162,44          | 119.263,82          |
| <b>TOTAL</b> | <b>7.739.025,97</b> | <b>6.993.670,03</b> | <b>7.088.024,00</b> |

La diminution des recettes observées par rapport à 2023 est essentiellement due à la perception, en 2023, de recettes exceptionnelles au niveau des additionnels à l'IPP. En effet, en lien avec la réforme de la comptabilité publique au niveau de l'Etat fédéral, les communes ont perçu, en 2023, 14 mois de recettes au lieu de 12. Cette augmentation était donc one-shot. Le niveau de perception de 2024 constitue dès lors un retour à la norme.

Par ailleurs, des prévisions actualisées des recettes PRI, influencées positivement par l'impact de l'inflation, nous ont été communiquées après l'adoption de la 2<sup>ème</sup> modification budgétaire 2024, ce qui explique que les recettes perçues sont plus élevées que les crédits votés.



## 2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat négatif à l'exercice propre de - 836.543,20 € et un solde général de -1.827.074,17 €. Ces résultats négatifs s'expliquent principalement par le financement d'investissements au départ des moyens mis en réserve et par la conclusion des emprunts nécessaires au financement de certains investissements au début de l'année N+1.

|                                          |                        |
|------------------------------------------|------------------------|
| Recettes extraordinaires exercice propre | 4.066.957,53 €         |
| Dépenses extraordinaires exercice propre | 4.903.500,73 €         |
| <b>Total exercice propre</b>             | <b>-836.543,20 €</b>   |
| Recettes globalisées extraordinaires     | 6.622.024,34 €         |
| Dépenses globalisées extraordinaires     | 9.781.560,41 €         |
| Prélèvements                             | 1.332.461,90 €         |
| <b>SOLDE général</b>                     | <b>-1.827.074,17 €</b> |

### a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

Les dépenses d'investissement et de transfert s'élèvent à 4.656.559,49 € contre 5.517.466,49 € en 2023, 1.313.837,56 € en 2022, 2.776.439,49 € en 2021, 1.473.568,83 € en 2020 et 1.611.267,87 € en 2019. Les projets engagés en 2023 sont les suivants :

| Objets                                                                                       | Montant        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Travaux PIC/Pimacy 2022-2024                                                                 | 1.582.507,41 € |
| Travaux extension crèche Petit Favia                                                         | 906.067,77 €   |
| Aménagement Place St Vincent (Projet Coeur de village)                                       | 545.661,46 €   |
| Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage                                                | 190.286,64 €   |
| Entretien/réparation d'ouvrages d'art et curage                                              | 103.801,99 €   |
| Honoraires projet nouveau site technique (Phase II)                                          | 100.000,00 €   |
| Trottoirs/Mobilité/Sécurité                                                                  | 86.699,06 €    |
| Travaux projet nouveau site technique                                                        | 83.269,14 €    |
| Honoraires PIC 2022-2024 (supplément)                                                        | 83.000,00 €    |
| Equipement hangar communal (matériel divers)                                                 | 71.143,40 €    |
| Etudes & travaux - Performance énergétique des bâtiments communaux                           | 65.778,42 €    |
| Acquisition de matériel informatique/logiciels                                               | 64.088,26 €    |
| Appel à projet "Smart Région"                                                                | 53.245,00 €    |
| Investissements eco-responsables                                                             | 52.775,60 €    |
| Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux                                 | 49.290,31 €    |
| Aménagement crèche Bia Bouquet (déménagement pendant travaux)                                | 42.941,93 €    |
| Plan habitat permanent - prise en charge de la destruction des caravanes au camping d'Alvaux | 42.592,00 €    |
| Achats de véhicules service travaux                                                          | 42.037,70 €    |



|                                                                                               |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Plantation de ligneux indigènes - Appel à projet "Yes, We plant"                              | 41.459,00 €           |
| Remplacement éclairage led 2024                                                               | 39.391,03 €           |
| Entretien et aménagement des infrastructures scolaires                                        | 36.444,25 €           |
| Achat d'une tractopelle                                                                       | 35.997,50 €           |
| Subside F.E. Notre Dame                                                                       | 35.000,00 €           |
| Valorisation touristique du Vieux Château (travaux)                                           | 30.000,00 €           |
| Acquisition de caveaux-cavernes avec et sans fonds et columbariums                            | 27.006,75 €           |
| Réfection voiries diverses 2023/bail entretien                                                | 20.452,03 €           |
| Travaux transformation & restauration La Forge (maison rurale) (supplément)                   | 18.845,20 €           |
| Entretien des infrastructures sportives                                                       | 17.921,00 €           |
| Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations                                      | 17.727,79 €           |
| Etudes et essais collecteur (assainissement collectif)                                        | 16.329,48 €           |
| Honoraires rénovation maison communale                                                        | 14.520,00 €           |
| Subside F.E. Saints-Vincent & Martin                                                          | 14.000,00 €           |
| Budget participatif                                                                           | 13.466,79 €           |
| Abattage, élagage, plantation (Drève Chevequeue & divers)                                     | 13.256,76 €           |
| Projet Wallonie cyclable                                                                      | 12.746,19 €           |
| Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles,)              | 11.277,20 €           |
| Acquisition d'infrastructures de gestion de la propreté publique (poubelles publiques de tri) | 10.047,21 €           |
| Subside F.E. Ste Thérèse                                                                      | 9.573,00 €            |
| Aménagement de la Place St Vincent                                                            | 8.244,27 €            |
| Achat de matériel pour festivités                                                             | 6.993,86 €            |
| Aménagements divers école de Nil Espace Abbessé                                               | 6.099,04 €            |
| Marquage zone 30 abords école                                                                 | 6.000,00 €            |
| Acquisition de mobilier/équipement maison communale                                           | 5.284,05 €            |
| Restauration des chapelles et potales                                                         | 4.791,60 €            |
| Acquisition de mobilier écoles                                                                | 3.801,30 €            |
| Aménagements divers salles communales                                                         | 3.720,12 €            |
| Acquisitions diverses pour les élections 2024                                                 | 3.476,27 €            |
| Végétalisation du cimetière de Nil                                                            | 3.355,76 €            |
| Remboursement de non-valeurs de droits constatés perçus                                       | 1.726,04 €            |
| Scouts TSL - Déplacement et acquisition nouveau local                                         | 1.530,60 €            |
| Containers à puce                                                                             | 889,31 €              |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>4.656.559,49 €</b> |

## b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les recettes extraordinaires constatées en 2024 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 1.423.839,99 € (26,88 %)
- Emprunts : 2.345.552,24 € (44,28 %)
- Subsidés : 1.527.388,65 € (28,83 %)



# 3 ■ Fonds de réserves et trésorerie

## 1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2024 est la suivante :

| Intitulé                        | Disponible fin 2022 | Disponible fin 2023 | Dotation compte 2024             |                                       | Utilisation compte 2024 | Solde fin 2024      |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------|
|                                 |                     |                     | Prélèvement du service ordinaire | Prélèvement du service extraordinaire |                         |                     |
| Fonds de réserve ordinaire      | 876.318,85          | 876.318,85          | 0,00                             | 0,00                                  | 0,00                    | 876.318,85          |
| Fonds de réserve extraordinaire | 2.042.573,61        | 1.283.765,40        | 611.771,29                       | 91.378,09                             | 1.423.839,99            | 563.074,79          |
| Provisions                      | 685.259,13          | 2.000.000,00        | 0,00                             | 0,00                                  | 0,00                    | 2.000.000,00        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>3.604.151,59</b> | <b>4.160.084,25</b> | <b>611.771,29</b>                | <b>91.378,09</b>                      | <b>1.423.839,99</b>     | <b>3.439.393,64</b> |

## 2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune est en augmentation. Elle s'établit, fin 2024, à un montant de 6.536.288,26 € contre 6.447.044,74 € fin 2023.

\*\*\*\*\*

